PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 5 février 2025 à 16 h, suite à la séance ordinaire tenue le mardi 4 février 2025 à 18 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Isabelle Piché, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle;

le conseiller Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, participe à distance, via l'application Teams, à la séance du conseil municipal, en vertu de l'article 332.1 de la Loi sur les cités et villes;

la conseillère Aglaia Revelakis est absente, jusqu'à ce qu'elle prenne son siège comme indiqué ci-dessous;

la conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier est absente jusqu'à ce qu'elle participe à distance comme indiqué ci-dessous, via l'application Teams, à la séance du conseil municipal, en vertu de l'article 332.1 de la Loi sur les cités et villes;

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli et Paolo Galati sont absents;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

CM-20250205-116

APPROBATION - ENTENTE D'EXPLOITATION - 9316-5363 QUÉBEC INC., SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL ET AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Le conseiller Ray Khalil déclare un conflit d'intérêts relativement au point 11.29 de l'ordre du jour. Par conséquent, il demande que soit noté au procès-verbal qu'il ne participera pas aux discussions.

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente d'exploitation à intervenir entre 9316-5363 Québec inc., Société de transport de Montréal, Ville de Laval et Autorité régionale de transport métropolitain pour l'exploitation du tunnel piétonnier permettant l'accès public à la station de métro Montmorency;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉ

(SD-2025-352)

CM-20250205-117

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICE - 9316-5363 QUÉBEC INC.

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente de service à intervenir entre 9316-5363 Québec inc. et Ville de Laval pour l'exploitation, l'entretien, la surveillance et la sécurité du tunnel piétonnier permettant l'accès public à la station de métro Montmorency;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2025-352)

CM-20250205-118

ADHÉSION - 2E DÉCENNIE INTERNATIONALE DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE 2025-2034

ATTENDU QUE l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé la 2e Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2025-2034 qui a pour thème «Personnes d'ascendance africaine: considération, justice et développement»;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada soutient l'adoption de cette 2e Décennie;

ATTENDU QUE la Ville de Laval adhère aux objectifs de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine qui sont le respect, la protection et la réalisation de droits des personnes

d'ascendance africaine, la promotion du patrimoine et de la culture des personnes d'ascendance africaine et l'adoption de cadres juridiques visant l'élimination de la discrimination;

ATTENDU QUE la Décennie vise à promouvoir la reconnaissance, l'équité, la justice sociale pour une pleine participation des personnes d'ascendance africaine;

ATTENDU QU'à Laval comme ailleurs, les personnes d'ascendance africaine contribuent à l'édification de la société et cependant font face à davantage d'obstacles structurels;

ATTENDU QUE Laval entend, dans sa Vision stratégique 2035, «coordonner harmonieusement l'action des partenaires pour favoriser l'inclusion sociale et culturelle»;

ATTENDU QUE selon les données du dernier recensement de 2021 de Statistique Canada, 38 425 Lavalloises et Lavallois appartiennent aux communautés noires, ce qui représente près de 9 % de la population lavalloise;

ATTENDU QUE la Ville a adhéré à la 1ere Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (DIPAA);

ATTENDU QUE Laval a adopté le Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle dans lequel elle s'engage, entre autres, à lutter contre les préjugés, la discrimination et le racisme dont font face les communautés ethnoculturelles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'adhérer à la 2e Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2025-2034.

ADOPTÉ

(SD-2025-263)

CM-20250205-119

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - RÉSEAU DES ORGANISMES ET INTERVENANTS EN ITINÉRANCE DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL) concernant le versement d'une subvention maximale de 217 732 $, pour la réalisation du projet «Soutien aux étapes préparatoires en vue de la mise aux normes en matière de sécurité et de prévention du bâtiment du Refuge de Laval», et ce, dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 2;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2025-301)

CM-20250205-120 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT OS-SP-30229

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des honoraires supplémentaires à Groupe ABS inc. pour des investigations complémentaires liées à la vérification de la présence d'un mur de soutènement enfoui et de gradins de béton enfouis, dans le cadre des travaux de rénovation, de restauration et d'agrandissement de l'hôtel de ville de Laval, prévus au contrat OS-SP-30229 pour les services professionnels de firmes de laboratoire en sol pour divers projets municipaux sur l'ensemble du territoire lavallois, au montant de 24 588,55 $;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30299.

ADOPTÉ

(SD-2025-101)

CM-20250205-121 CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU CONTRAT DOS-2238

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 35 855,79 $ pour la contingence du contrat DOS-2238 relatif à des travaux de réfection des ouvrages du réseau d'égout sanitaire et pluvial, échelons et autres.

ADOPTÉ

(SD-2024-6114)

CM-20250205-122 ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2574

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2574, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour les ententes-cadres de services professionnels d'ingénieurs-conseils relatifs aux ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

CIMA+ s.e.n.c.
lot 1
1 999 441 $;

Stantec Experts-conseils ltée
lot 2
1 484 372 $;

Tetra Tech QI inc.
lot 3
1 000 596 $;

d'annuler l'appel d'offres pour le lot 4 dudit contrat.

ADOPTÉ

(SD-2024-6458)

CM-20250205-123 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT OS-28876

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des honoraires supplémentaires à WSP Canada inc., au montant de 107 888,68 $, requis pour défrayer le coût des services professionnels de surveillance prévus au contrat OS-28876, dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont 21079 situé sur la Promenade des Îles.

ADOPTÉ

(SD-2024-6764)

CM-20250205-124 AUTORISATION - DÉPENSE - CONTRAT DOS-2453

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser une dépense n'excédant pas 804 825 $ pour défrayer le coût des travaux sur demande de fabrication et d'installation de la nouvelle signalisation extérieure de la Ville de Laval à Enseignes CMD inc.;

de calculer les coûts conformément aux dispositions du contrat DOS-2453, lot 3.

ADOPTÉ

(SD-2025-207)

À 16 h 06, la conseillère Aglaia Revelakis prend son siège.

CM-20250205-125 AUTORISATION - DÉPENSE - CONTRAT DOS-2453

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser une dépense n'excédant pas 229 950 $ pour défrayer le coût des travaux sur demande de fabrication et d'installation de la nouvelle signalisation intérieure de la Ville de Laval à Lamcom Technologies inc.;

de calculer les coûts conformément aux dispositions du contrat DOS-2453, lot 2.

ADOPTÉ

(SD-2025-230)

CM-20250205-126 DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-12924

---

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-12924 autorisant l'emploi de deniers du fonds général pour défrayer le coût attribuable aux travaux de reconstruction de la chaussée avec une structure de chaussée perméable sur la rue Leclair et le remboursement du fonds général au moyen d'une taxe spéciale.

(SD-2024-6648)

CM-20250205-127 DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13125

---

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13125 décrétant les règles en matière de préparation, de contrôle et de suivi budgétaires.

(SD-2025-171)

CM-20250205-128 DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13126

---

de prendre acte du projet de Règlement intérieur du conseil municipal numéro L-13126 concernant les délégations de pouvoirs au comité exécutif ainsi qu'aux fonctionnaires et employés.

(SD-2025-179)

CM-20250205-129 DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL 2024 - APPLICATION DU RÈGLEMENT L-12628

---

de prendre acte du rapport annuel relatif à l'application du Règlement numéro L-12628 sur la gestion contractuelle ainsi que la liste des contrats adjugés par voie d'invitation simplifiée ou de gré à gré, selon l'article 7.6.2 dudit règlement avant le 4 juin 2024 et selon l'article 7.2 dudit règlement après le 4 juin 2024, pour l'année 2024, le tout conformément à l'article 573.3.1.2, al. 3 (7) de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2025-334)

À 16 h 08, la conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier se connecte à la

séance du conseil municipal, via l'application Teams.

CM-20250205-130

DÉPÔT - RAPPORT FINAL - REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'est engagée à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2023 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés au mois d'août 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:

les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

le résultat relatif aux indicateurs suivants:

nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;

nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);

nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantées, par type (assisté ou non);

nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;

nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du

programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des formulaires de reddition de comptes et des rapports des travaux du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2023-2024 préparé par le Service de l'ingénierie ainsi que les rapports détaillés joint selon les modalités d'application en vigueur;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable lesdits formulaires et lesdits rapports.

(SD-2025-25)

CM-20250205-131 CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-13014

---

de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 16, 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13014 préparé par le Service du greffe le 7 janvier 2025.

(SD-2024-6398)

CM-20250205-132 CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-13149

---

de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 16, 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13149 préparé par le Service du greffe le 7 janvier 2025.

(SD-2024-6399)

CM-20250205-133 LISTE DES CONTRATS - DÉCEMBRE 2024

---

de prendre acte de la liste des contrats pour le mois de décembre 2024, comme elle est préparée par le Service de l'approvisionnement le 15 janvier 2025, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2025-187)

CM-20250205-134 REMBOURSEMENT DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN

---

de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois de novembre 2024 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2024, tel que requis par l'article 22 du Règlement L-12315 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2024-6039)

CM-20250205-135 REMBOURSEMENT DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN

---

de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois de décembre 2024 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2024, tel que requis par l'article 22 du Règlement L-12315 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2024-6451)

CM-20250205-136 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-12924

La conseillère Flavia Alexandra Novac donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-12924 autorisant l'emploi de deniers du fonds général pour défrayer le coût attribuable aux travaux de reconstruction de la chaussée avec une structure de chaussée perméable sur la rue Leclair et le remboursement du fonds général au moyen d'une taxe spéciale.

(SD-2024-6648)

CM-20250205-137 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13125

Le conseiller Yannick Langlois donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et

adoption un règlement portant le numéro L-13125 décrétant les règles en matière de préparation, de contrôle et de suivi budgétaires.

(SD-2025-171)

CM-20250205-138 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13126

La conseillère Seta Topouzian donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13126 concernant les délégations de pouvoirs au comité exécutif ainsi qu'aux fonctionnaires et employés.

(SD-2025-179)

CM-20250205-139 AVIS DE PROPOSITION – PARTICIPATION – RÉVISION DE LA CARTE ÉLECTORALE DU QUÉBEC

M. Stéphane Boyer, maire, dépose un avis de proposition afin de participer au pourvoi en contrôle judiciaire en lien avec la révision de la carte électorale du Québec.

En l’absence du conseiller Achille Cifelli, les discussions sur le point 15.1 de l'ordre du jour sont reportées à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

En l’absence du conseiller Paolo Galati, les discussions sur le point 15.2 de l'ordre du jour sont reportées à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

À la demande du conseiller Claude Larochelle, les discussions sur le point 15.3 de l'ordre du jour sont reportées à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

En l’absence du conseiller Achille Cifelli, les discussions sur le point 15.4 de l'ordre du jour sont reportées à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

En l’absence du conseiller David De Cotis, les discussions sur le point 15.5 de l'ordre du jour sont reportées à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

CM-20250205-140 PROPOSITION REFUSÉE - PROJET DE RÈGLEMENT - SYSTÈME DE COLISTIER

CONSIDÉRANT QUE les prochaines élections municipales se tiendront le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 146 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2) permet l'instauration d'un système de colistier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval remplit les conditions prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2) concernant l'instauration d'un système de colistier;

CONSIDÉRANT QU'un colistier permet à un chef de parti autorisé de poser sa candidature publiquement et conjointement avec un autre candidat de son parti au poste de conseiller d'un seul district électoral et de siéger au conseil comme conseiller à la place du candidat colistier en cas de défaite à la mairie, mais de victoire dans le district;

CONSIDÉRANT QUE de grandes villes comme Montréal, Québec et Gatineau ont instauré un tel système;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en place un système de colistier afin de favoriser la diversité politique et la démocratie dans le domaine municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR: Claude Larochelle
APPUYÉ PAR: Louise Lortie

et résolu:

que le comité exécutif mandate la Direction générale de préparer et soumettre au conseil municipal un projet de règlement afin d'instaurer un système de colistier à Laval pour l'élection du 2 novembre 2025.

Un débat s’engage.

M. Stéphane Boyer, maire, demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 4 en faveur et de 14 contre:

les conseillers Aglaia Revelakis, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2025-214)

CM-20250205-141 PROPOSITION REFUSÉE - PROJET DE RÈGLEMENT - RÉTABLISSEMENT DU ZONAGE - LOT 6 519 773

CONSIDÉRANT QUE le promoteur de la Cité du cinéma a décidé de mettre fin à son projet sur le terrain municipal portant le numéro de lot 6 519 773;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens se sont opposés au changement de zonage et au changement d'affectation au SADR et qu'un regroupement de citoyens avait entrepris en mai dernier, une demande de pourvoi en contrôle judiciaire;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition mobilisations citoyennes environnementales de Laval (CMCEL) alléguait que la Ville avait contrevenu à la loi en évitant la possibilité d'un référendum sur le changement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le retour à l'usage d'habitation du Code de l'urbanisme (CDU) permettrait entre autres de contribuer à la construction de nouvelles unités d'habitation dans le secteur de Saint-François alors que nous sommes en pleine crise du logement;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme était initialement en défaveur du changement de zonage proposé au CDU pour permettre l'usage industriel proposé par le promoteur au lieu de l'écoquartier résidentiel prévu;

CONSIDÉRANT QU'au CDU, le lot où le projet de Cité du cinéma devait s'implanter, faisait initialement partie de la zone SZD. 1-8100;

CONSIDÉRANT QUE les zones SZD ont la particularité d'être des grands espaces non développés et que le zonage SZD favoriserait une planification d'ensemble cohérente et répondrait aux objectifs de la Ville en matière de développement durable;

IL EST PROPOSÉ PAR: Claude Larochelle
APPUYÉ PAR: Louise Lortie

et résolu:

que le comité exécutif mandate la Direction générale de préparer et soumettre au conseil municipal un projet de règlement afin de rétablir le zonage prévu initialement par le Code de l'urbanisme (CDU), soit le zonage SZD. 1 permettant les usages habitation et agriculture sur le lot 6 519 773 du cadastre du Québec.

Un débat s’engage.

La conseillère Isabelle Piché demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 3 en faveur et de 15 contre:

les conseillers Jocelyne Frédéric-Gauthier, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray

Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Aglaia Revelakis, Isabelle Piché, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2025-215)

PÉRIODE DE QUESTION DES CONSEILLERS

Louise Lortie
Demandes de subventions et de financements au gouvernement

Claude Larochelle
Précisions - révision et découpage de la carte électorale

Isabelle Piché
Budget de la Ville - augmentation de la dette

À 16 h 44, l’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil et conseillère

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe